

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt six, le quinze juin à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 48
DATE DE LA CONVOCATION	08/06/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	22/06/2019

OBJET :

Modification de la composition du bureau communautaire

Étaient présents :

Mme Rémina SALERNO , M. Jean-Baptiste AILLAUD , Mme Blandine ALLAMANNO , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérald CHENAVIER , Mme Sandrine COMBE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Louis MIOULANE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , M. Mikaël GARNIER , M. Denis DUGELAY , Mme Sophie DESCHAMPS , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christophe GUIDONE , M. Gabrielle RABOUIN , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Fabien Malfatto
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Loïc BOIVIN procuration à M. Gérald CHENAVIER, Mme Rolande LESBROS procuration à M. Joël REYNIER, M. Jérôme MAZET procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Nina AMAR CAL procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Claudie BOYER procuration à M. Elie CORDIER, M. Fernand BARD procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Murielle AMIEL procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Claudie JOUBERT procuration à M. Rémi COSTORIER

Absent(s) :

M. Frédéric LOUCHE, M. Gérald BORDIGA, M. Bernard LONG

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Blandine ALLAMANNO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération n° 2026_04_16_3 du 16 avril 2026, le Conseil Communautaire a fixé le nombre de Vice-présidents à 13 et le nombre des autres membres du bureau à 4.

Afin d'optimiser le fonctionnement de l'exécutif et de renforcer la gouvernance de la Communauté d'Agglomération, il est proposé d'ajouter un membre du bureau supplémentaire. Ainsi, le bureau communautaire passerait de 4 à 5 autres membres du bureau. Il convient donc de modifier la délibération initiale susvisée.

Le mandat de l'ensemble des membres du Bureau prendra fin en même temps que celui des membres du Conseil Communautaire.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles portant sur les Établissements de Coopération Intercommunale et plus particulièrement les Communautés d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2016-10-26-001 du 26 octobre 2016 portant fusion au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération Gap en + Grand et la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette, étendue aux Communes de Claret et Curbans ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2025-10-07-00005 du 7 octobre 2025 avec pour objet le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires de la Communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance lors du prochain renouvellement général des conseillers municipaux en 2026 ;

Vu la délibération n° 2026_04_16_3 du 16 avril 2026 portant détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau ;

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire :

- Article 1 : De modifier l'article 2 de la délibération n° 2026_04_16_3 du 16 avril 2026 et de fixer le nombre des autres membres du bureau à 5 (au lieu de 4 initialement prévus).

- Article 2 : Le nombre de Vice-présidents reste fixé à 13, les autres dispositions de la délibération n° 2026_04_16_3 du 16 avril 2026 demeurant inchangées.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 56

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Blandine ALLAMANNO

Transmis en Préfecture le : 23 JUIN 2026

Affiché ou publié le : 23 JUIN 2026